

Attribution de subventions complémentaires aux scènes conventionnées - Attribution de subventions aux associations culturelles

M. l'Adjoint DAHOU, Rapporteur : La Ville de Besançon apporte son soutien aux associations culturelles autour de quatre grands axes : aide à la création, aide à la diffusion, aide à la pédagogie, à la sensibilisation et l'accompagnement et aide au projet, et ceci dans chacun des domaines artistiques ou culturels suivants : musique, théâtre et spectacles, danse, art contemporain - arts plastiques, audiovisuel, livre et lecture, patrimoine et sociétés savantes.

La Ville de Besançon tend ainsi à définir une juste proportionnalité dans le soutien qu'elle apporte aux structures associatives d'enseignement artistique, aux pratiques amateurs, aux artistes et compagnies professionnels et aux diffuseurs (scènes, programmateurs, festivals), dans un objectif de structuration concerté du paysage culturel bisontin.

Le soutien apporté par la Ville de Besançon aux artistes et acteurs culturels prend la forme :

- . de subventions annuelles de fonctionnement,
- . de subventions au projet, assorties de conventions annuelles ou pluriannuelles,
- . de subventions allouées dans le cadre de conventions triennales d'objectifs et de moyens.

Ainsi des conventions triennales d'objectifs et de moyens ont été établies avec les artistes, compagnies ou structures de diffusion dont l'activité présente, pour la ville et sa population, un intérêt artistique et culturel majeur. Par cette initiative, la Ville souhaite garantir la pérennité à moyen terme de l'activité de ces artistes, compagnies ou structures de diffusion et définir, d'un commun accord, leur rôle dans la politique culturelle de la commune. Ces conventions portent sur la totalité de leur activité ou seulement sur un ou plusieurs de ses aspects. Elles précisent l'aide financière apportée par la Ville et éventuellement les soutiens en matière de locaux, logistique et communication. A ce jour, treize associations culturelles et les trois «scènes» bénéficient de conventions triennales d'objectifs et de moyens, deux associations bénéficient de conventions sur deux ans. De nouvelles associations seront concernées par ce dispositif courant 2010.

Sur la base de ces principes, il vous est proposé la répartition des subventions suivantes :

I - Scènes conventionnées

Il est proposé d'allouer des subventions complémentaires au Théâtre de l'Espace et au Nouveau Théâtre, correspondant à 3 % de la subvention de base. Rappelons qu'en 2009, une subvention complémentaire de 1,5 % de la subvention de base avait été allouée à ces deux structures. Ces subventions complémentaires seront versées par le biais d'avenants aux conventions d'objectifs et de moyens 2009-2011 passées entre ces deux structures et la Ville.

Les subventions complémentaires sont réparties selon le tableau ci-dessous :

		Subvention de base	Subvention complémentaire 2009 (1,5 % d'augmentation)	Proposition subvention complémentaire 2010 (3 % d'augmentation)
Théâtre de l'Espace	Scène Nationale	759 771 €	11 397 €	22 793 €
Nouveau Théâtre	CDN	441 532 €	6 622 €	13 246 €
TOTAL				36 039 €

En cas d'accord, les subventions complémentaires aux scènes, soit un total de 36 039 €, seront imputées de la façon suivante :

- 22 793 € au chapitre 65.313/6574.9013 CS 41000 qu'il conviendra d'abonder par un virement de crédits de 11 396 € en provenance du chapitre 65.30/6574 CS 41000
- 13 246 € au chapitre 65.313/6574.9014 CS 41000 qu'il conviendra d'abonder par un virement de crédits de 6 623 € en provenance du chapitre 65.30/6574 CS 41000.

II - Associations culturelles

Au total, 116 associations et structures culturelles ont sollicité une subvention auprès de la Ville de Besançon pour 2010.

Il est ainsi proposé d'allouer les subventions aux associations culturelles selon la répartition suivante :

	2009 Subventions attribuées	2010 Subventions proposées
MUSIQUE		
MUSIQUE ANCIENNE / CLASSIQUE / CONTEMPORAINE	44 300 €	54 800 €
Musiques en Perspectives	10 000 €	20 000 €
Jeunesses Musicales de Franche-Comté	2 000 €	2 000 €
Orchestre Philharmonique de Besançon A. Stappfer	2 500 €	2 500 €
Chœur à Corps	1 500 €	3 000 €
Chœur Heinrich Schütz	2 500 €	2 500 €
La Clé de Sol	500 €	500 €
Le Contrepoint	2 500 €	2 500 €
Contre Z'Ut	2 500 €	2 500 €
Les Enfants de l'Espoir	2 500 €	2 500 €
Société des Concerts	1 000 €	1 000 €
Da Camera	1 000 €	0 €
Tétraktys - Ensemble de musique de chambre	6 000 €	6 000 €
Amis de l'Orgue (Les)	1 400 €	1 400 €
Orgue en Ville	7 000 €	7 000 €
Orgue et Culture (Association)	1 400 €	1 400 €
MUSIQUES ACTUELLES	106 000 €	100 500 €
Le Bastion	29 500 €	38 000 €
Découvert Autorisé	5 000 €	5 000 €
Mélodies en sous-sol	4 000 €	0 €
Attila	4 000 €	3 000 €
Cinq Etoiles Productions	0 €	4 000 €
Citron Vert	1 500 €	5 000 €
Elektrophonie	4 000 €	5 000 €

	2009 Subventions attribuées	2010 Subventions proposées
Dév Lop Music (DLM)	0 €	1 500 €
Sentimental Noise	3 000 €	3 000 €
Aspro Impro	26 000 €	26 000 €
Interférences	29 000 €	10 000 €
ECOLES DE MUSIQUE	55 793 €	56 959 €
Atelier musical de Montrapon	6 127 €	6 392 €
CAEM Planoise	7 187 €	9 784 €
MJC Palente	16 197 €	15 031 €
Atelier musical des Clairs-Soleils	4 060 €	4 007 €
Atelier musical de Saint Ferjeux-Rosemont-La Butte	6 710 €	6 127 €
Atelier musical de Velotte	5 067 €	5 279 €
Atelier musical du Personnel de la Poste	5 703 €	5 385 €
Divertimento	742 €	954 €
Musique Pour Tous	3 000 €	3 000 €
Académie de Musique Tchaïkovsky (AMT)	1 000 €	1 000 €
HARMONIES ET FANFARES	67 781 €	65 615 €
Batterie Fanfare des Sapeurs-Pompiers	12 000 €	12 000 €
Concorde Saint-Ferjeux	6 558 €	6 554 €
Fédération Musicale de Franche-Comté	386 €	386 €
Harmonie des Chaprais	9 505 €	8 326 €
Orchestre d'Harmonie Municipal de Besançon	39 332 €	38 349 €
	TOTAL MUSIQUE	277 874 €
THEATRE SPECTACLES		
THEATRE	57 000 €	53 000 €
Alcyon	6 000 €	6 000 €
Boutique du Conte	1 000 €	1 000 €
Colibri (Cie du)	2 000 €	2 000 €
Embarquez	2 000 €	2 000 €
Grave et Burlesque Equipée du Cycliste (La)	6 500 €	6 500 €
Gravitation (Compagnie)	2 000 €	2 000 €
Intempestifs (Cie les)	17 000 €	17 000 €
LTS (Compagnie) (Les Trois sœurs)	1 500 €	1 500 €
Mala Noche (Compagnie)	6 500 €	6 500 €
Serial Théâtre	2 000 €	2 000 €
Teraluna (Compagnie)	2 000 €	2 000 €

	2009 Subventions attribuées	2010 Subventions proposées
Bacchus	4 000 €	0 €
Théâtre Universitaire de FC	1 500 €	1 500 €
Coloquinte (Cie)	1 000 €	1 000 €
Envie (Théâtre)	1 000 €	1 000 €
P'tit Vélo (Cie du)	1 000 €	1 000 €
SPECTACLE (arts de rue, nouveau cirque, marionnettes)	63 500 €	108 500 €
Passe-Muraille (Ecole de cirque)	11 000 €	11 000 €
Grosse Entreprise et ses 120 Petits (La)	2 000 €	2 000 €
BAL	0 €	5 000 €
Graine de Vie	2 000 €	2 000 €
Ka	0 €	2 000 €
Cirque Plume	40 000 €	80 000 €
Manches à Balais (Théâtre des)	1 500 €	1 500 €
Salamandre (La)	2 000 €	0 €
Tricyclique Dol	5 000 €	5 000 €
TOTAL THEATRE SPECTACLES		161 500 €
DANSE	41 500 €	44 500 €
Cie du Courant d'Air	2 000 €	2 000 €
Muse et Danse	2 000 €	2 000 €
Astragale	1 500 €	3 000 €
Brrftttt	1 500 €	0 €
Jeanne Simone	3 000 €	3 000 €
NA	30 000 €	30 000 €
Pièces détachées	0 €	3 000 €
Trajectoires Obliques	1 500 €	1 500 €
ART CONTEMPORAIN / ARTS PLASTIQUES	33 000 €	28 000 €
Alien in Paradise	1 500 €	0 €
En cas où	1 000 €	1 000 €
Centre d'Art Mobile	5 000 €	5 000 €
La Loge	1 000 €	0 €
Sauf'Art le Pavé dans la Mare	22 000 €	22 000 €
DEV'ART Biennale des Arts Plastiques / Artothèque	2 500 €	0 €
AUDIOVISUEL	30 000 €	10 000 €
Réal et Chef'Op	1 000 €	0 €
L'Entrepôt	1 000 €	0 €

	2009 Subventions attribuées	2010 Subventions proposées
Ptchila Kino (Cf L'entrepôt)	0 €	1 000 €
RB Entertainment	3 000 €	0 €
APACA	6 500 €	6 500 €
CCPPO	2 500 €	2 500 €
FORTIS	16 000 €	
LIVRES LECTURE	8 200 €	8 200 €
ALAC - Livres des Auteurs Comtois	1 000 €	1 000 €
Croqu'livre	2 000 €	2 000 €
La Distraction des Malades	600 €	600 €
La Maison Chauffante	2 500 €	2 500 €
Pas Serial s'Abstenir	2 100 €	2 100 €
SOCIETES SAVANTES	7 900 €	7 900 €
Association Astronomique de FC	2 300 €	2 300 €
Académie des Sciences et Belles Lettres	800 €	800 €
Amis du Funiculaire de Besançon	0 €	0 €
Amis des Musées et des Bibliothèques (Les)	800 €	800 €
Amis du Muséum (Les)	800 €	800 €
Défense de la Langue Française en FC	800 €	800 €
Renaissance du Vieux Besançon	800 €	800 €
Société d'Emulation du Doubs	800 €	800 €
Société Numismatique du Doubs	800 €	800 €
	TOTAL	537 974 €

En cas d'accord, la somme totale, soit **537 974 €**, sera prélevée au chapitre 65.30/6574 CS 41000.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- décider l'attribution de ces subventions, conformément aux tableaux et financées comme indiqué précédemment,

- décider le renouvellement de la convention triennale d'objectifs et de moyens avec l'Orchestre d'Harmonie Municipal pour la période 2010-2012,

- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les conventions et avenants à intervenir.

«**M. Pascal BONNET** : J'ai observé qu'un grand nombre d'associations avaient une subvention à 0 en 2010. Je voulais savoir si c'était une position définitive ou une première attribution ?

M. Yves-Michel DAHOUI : Il y a des situations très diverses, ceux qui par exemple n'ont pas fait de demande de subvention, mais la répartition est effectivement définitive.

M. Pascal BONNET : Donc on s'abstient».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (7 abstentions du Groupe UMP et Apparentés : M. ROSSELOT, M. BONNET, M. SASSARD, M. OMOURI, Mme GELIN, Mme PEQUIGNOT et Mme M. JEANNIN), adopte les propositions du Rapporteur.

M. DAHOUI, M. MONNEUR, Mme JOLY, M. OMOURI et Mme TISSIER n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 29 mars 2010.